

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2021

CRÉATION FONCTION DE DIRECTRICE OU DE DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 4485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 18

présenté par

M. Reiss, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Hetzel, M. Meyer, M. Hemedinger,  
M. Schellenberger, M. Minot, Mme Kuster, Mme Meunier et M. Cattin

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« est pris en compte dans »

les mots :

« fait partie de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est bon que lors de leur formation initiale, les professeurs des écoles bénéficient d'une information claire sur les missions associées à un emploi de direction.